

# 18

## R A P P O R T

### **OBJET : PROMESSE DE BAIL À L'UEM EN VUE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'EXPLOITATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE**

Dans le cadre d'un appel d'offres publié par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) relatif à des installations au sol de production d'électricité à partir de l'énergie solaire, l'UEM s'est déclaré porteur d'un projet pour la Région Lorraine.

Afin de répondre à cette procédure, l'UEM doit intégrer dans son dossier une promesse de bail signée par la Ville de Metz lui mettant à disposition des terrains communaux situés à Metz-Nord ainsi que sur le ban de La MAXE, sur lesquels serait construit puis exploité un parc photovoltaïque.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de consentir une promesse de bail au profit de l'UEM, lui réservant ainsi l'occupation des terrains concernés pour une durée d'une année.

Dans le cas où la candidature de l'UEM serait retenue, un bail serait conclu pour une durée de 20 ans.

En conséquence, la motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **MOTION**

### **OBJET : PROMESSE DE BAIL À L'UEM EN VUE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'EXPLOITATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions entendues,

#### **CONSIDERANT :**

- que dans le cadre d'un appel d'offres publié par la Commission de Régulation de l'Energie relatif à des installations au sol de production d'électricité à partir de l'énergie solaire, l'UEM s'est déclaré porteur d'un projet pour la Région Lorraine ;
- qu'afin de répondre à cette procédure, l'UEM doit intégrer dans son dossier, une promesse de bail signée par la Ville de Metz lui mettant à disposition des terrains communaux sur lesquels serait construit puis exploité un parc photovoltaïque ;

#### **DECIDE :**

- de consentir au profit de l'UEM pour une durée d'une année, une promesse de bail portant sur la mise à disposition des terrains cadastrés sous :

#### **BAN DE DEVANT-LES-PONT :**

Section HR n°89  
Section HR n°61 (en partie)  
Section HR n° 100  
Section HR n°91  
Section HP01 n° 67 (en partie)  
Section HP01 n° 82

#### **BAN DE LA MAXE :**

Section 8 n°60  
Section 8 n°29  
Section 8 n°84b (en partie)  
Section 8 n°84d (en partie)  
Section 8 n°138  
Section 8 N°139  
Section 8 N° 152 a et b

- de consentir un bail d'une durée de 20 ans portant sur ces mêmes parcelles dans le cas où la candidature de l'UEM serait retenue, et de prévoir à son terme deux reconductions de 10 ans à la demande de l'UEM ;

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document se référant à la présente délibération.

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER